

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021**

Le 6 septembre 2021 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'Espace Culturel, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	DUBOSCQ	David	P
BESSIN	Pierrette	P	LE THIMONNIER	Eglantine	Secrétaire de Séance
PFEIFFER	Michel	P	LEGRAVEREND	Alain	Procuration à J.P. DENGREVILLE
LEMESLE	Jean	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
GUILLOTON	Sandra	P	POISSON	Jean-Marc	A
MASTELLOTTO	Laurent	Procuration à D. LEBRETON	PIGASSE	Nicolas	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	P
GUILLOTTE	Hubert	P	CAVELLEC	Didier	P
DANGUY	Patrick	Procuration à E. LE THIMONNIER	LEBRETON	Delphine	P
GERMAIN	Jean-Pierre	P	COUTANCEAU	Delphine	P
LAINÉ	Pauline	P	WLASNIAK	Philippe	P
FRANÇOIS	Marielle	P			

M. le Maire accueille Monsieur Philippe WLASNIAK, nouveau conseiller municipal, et lui souhaite la bienvenue dans l'assemblée municipale.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021**

Aucune observation.

Le compte-rendu est APPROUVÉ par 20 voix POUR (1 ABSTENTION – M. WLASNIAK), Mme COUTANCEAU étant absente au moment du vote.

**N° 1 – CONSEIL MUNICIPAL**  
**CONSTITUTION DES COMMISSIONS**

Suite à la démission de Mme LARSONNEUR-MOREL, il convient d'intégrer M. Philippe WLASNIAK dans les commissions.

Selon ses souhaits, il participera aux commissions Finances et Vie Associative.

**Commission Finances** : L. MASTELLOTTO, D. LEBRETON, H. GUILLOTTE, A. LEGRAVEREND, J. LEMESLE, D. COUTANCEAU, P. WLASNIAK.

**Commission Vie Associative** : E. LE THIMONNIER, P. DANGUY, M. FRANÇOIS, P. LAINÉ, I. BOUYER-MAUPAS, J.P. DENGREVILLE, P. WLASNIAK.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
VALIDE ces modifications.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021**

**N° 2 – FINANCES**  
**SUBVENTIONS**

Cinq associations sollicitent le Conseil Municipal pour une subvention. Celles-ci n'ont pu faire l'objet d'une étude préalable par la commission « vie associative » :

Association les Manchotes dans le désert	1 000,00 €
Société des courses	5 000,00 €
La Barjo – raid de l'Archange	50,00 €
Association de fleurissement : 2020 et 2021:0,15€/hab=435,00 € x 2	870,00 €
Association L'écho de Nathan :	1 000,00 €
APP2R – concours photo	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 170,00 €</b>

La Commission des Finances, réunie le 26 août 2021, a émis un avis favorable à ces subventions.

M. GUILLOTTE a demandé que l'association Les Manchotes dans le désert fournisse un budget prévisionnel.

M. le Maire propose un vote par subvention.

**Association Les Manchotes dans le désert**

Le Conseil Municipal, par :

15 voix POUR,  
6 ABSTENTIONS (M. FRANÇOIS, E. LE THIMONNIER, P. DANGUY, J.P. DENGREVILLE, I. BOUYER-MAUPAS, A. LEGRAVEREND)

(Mme COUTANCEAU est absente au moment du vote)

DECIDE d'accorder une subvention de 1 000 Euros à l'Association Les Manchotes dans le désert.

M. GUILLOTTE demande que l'association fournisse son budget prévisionnel.

**Association APP2R**

Le Conseil Municipal, par :

17 voix POUR,  
4 ABSTENTIONS (M. FRANÇOIS, I. BOUYER-MAUPAS, E. LE THIMONNIER, P. DANGUY)

(Mme COUTANCEAU est absente au moment du vote)

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 250 Euros à l'APP2R pour l'organisation d'un concours photo.

**Association La Barjo**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de 50 Euros à l'organisation « La Barjo ».

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021**

**Association du Fleurissement**

Le Conseil Municipal, par :

15 voix POUR

6 ABSTENTIONS (M. FRANÇOIS, P. DANGUY, E. LE THIMONNIER, I. BOUYER-MAUPAS, J.P DENGREVILLE, P. WLASNIAK)

(Mme COUTANCEAU est absente au moment du vote)

DECIDE d'accorder une subvention de 870 Euros pour les années 2020 et 2021 à l'association du Fleurissement.

Arrivée de Mme COUTANCEAU à 18 h 30.

**Association Société des Courses**

M. le Maire explique que la Société des Courses a fait sa demande de subvention dans les délais mais que le dossier n'est pas parvenu en mairie. Il confirme que la commune et la C.M.B. se sont engagées à soutenir financièrement la Société des Courses pour maintenir cette activité très importante pour la station balnéaire.

La C.M.B. a voté une subvention de 5 000 Euros, il propose de voter la même somme.

Le Conseil Municipal, par :

16 voix POUR

6 ABSTENTIONS (M. FRANÇOIS, P. DANGUY, E. LE THIMONNIER, I. BOUYER-MAUPAS, J.P. DENGREVILLE, P. WLASNIAK)

DECIDE d'accorder à la Société es Courses une subvention de 5 000 Euros.

**Association l'Echo de Nathan**

M. le Maire présente la demande de l'Association l'Echo de Nathan dont l'objectif est d'aider financièrement le jeune Nathan Legendre, joueur émérite du golf, licencié au Golf de Coutainville et dont les déplacements en compétition ne peuvent être pris en charge.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de 1 000 Euros à l'association l'Echo de Nathan.

- Mme LE THIMONNIER explique que les abstentions des membres de la commission Vie Associative ne sont pas des votes contre, mais bien l'expression d'une volonté d'équité de traitement par rapport aux associations qui ont respecté les délais et la procédure imposés.
- Mme BESSIN regrette qu'il n'y ait pas plus de souplesse, sachant qu'il s'agissait de la première année de mise en place de ce règlement.
- M. LEMESLE souligne qu'il s'agit d'opérations ponctuelles qui n'étaient pas forcément connues en début d'année.
- M. PFEIFFER confirme qu'il est inapproprié d'imposer aux associations de boucler leur dossier en février.
- Mme LAINE comprend ce besoin de souplesse mais insiste sur le travail rigoureux réalisé par la commission et sur la nécessité d'appliquer son règlement.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021**

**N° 3 – FINANCES**  
**DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

**Budget Communal**

Une erreur d'écriture est constatée dans le budget communal 2021 qui nécessite une régularisation par décision modificative : déséquilibre de 0.61 € entre chapitre 042 (dépenses de fonctionnement) et chapitre 040 (recettes d'investissement) qui doivent être du même montant.

Il est proposé la modification suivante :

Section investissement		
Chapitre R - 040	+0.61 €	111 689.61 €
Chapitre R – 10 – Art.1068	-0.61 €	908 730.16 €

**Budget assainissement**

Une erreur d'écriture est constatée dans le budget assainissement :

Section investissement

Dépenses - Chapitre 041                      167 700.00 €

Section investissement

Recettes - Chapitre 041                      165 700.00 €

Or ces deux chapitres doivent avoir le même montant.

Il est donc proposé une régularisation par décision modificative :

Section investissement		
Chapitre D – 23 – art.2315	+ 2000.00 €	841 505.35 €
Chapitre R – 041 – art. 2315	+ 2000.00 €	161 100.00 €

La Commission des Finances, réunie le 26 août 2021, a émis un avis favorable à ces modifications budgétaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE ces modifications budgétaires.

**N° 4 – FINANCES**  
**REMISE GRACIEUSE DES PENALITES DUES PAR LA TRESORIERE**

La gestion des finances publiques repose sur 2 principes fondamentaux : la séparation des fonctions d'ordonnateur (le Maire pour la Commune) de celles de comptable (le Trésorier dont dépend la Commune), et la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable.

En matière de dépenses, le contrôle du comptable porte exclusivement sur l'existence et la régularité formelle des pièces justificatives qui lui sont transmises par l'ordonnateur. Seul le juge peut constater l'illégalité d'une des pièces transmises, ce qui est alors de nature à entraîner la mise en jeu de la responsabilité du comptable.

Lors du contrôle de la gestion comptable de la Commune d'Agon-Coutainville pour les années 2015 à 2019, la Chambre régionale des Comptes a constaté des manquements aux obligations de contrôle des dépenses :

1 – Mme Perrot-Lambert, alors comptable public, a autorisé le paiement en 2018 des indemnités d'astreintes à divers agents de la Commune pour un montant total de 7 772.96 €, sur la base d'une délibération que la CRC juge insuffisamment explicite.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021**

2 – Mme Perrot-Lambert a autorisé en 2018 le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à divers agents de la Commune, pour un montant total de 3324.86 €, sans disposer d'une délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires.

Par jugement du 8 juin 2021, la CRC relève qu'il revenait au comptable d'exercer le contrôle des pièces justificatives et considère que ce manquement a causé un préjudice financier à la collectivité. Mme Perrot-Lambert est donc constituée débitrice de la Commune d'Agon-Coutainville pour la somme totale de 11 097.82 €.

Considérant que les indemnités versées aux agents correspondaient bien à des heures effectivement réalisées et devaient donc être payées,

Considérant qu'en conséquence la Commune n'a pas subi de préjudice financier,

Il est proposé de se prononcer en faveur d'une remise gracieuse des pénalités dues par Mme Perrot-Lambert.

**La Commission des Finances, réunie le 26 Aout 2021, a émis un avis favorable à cette proposition.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE la remise gracieuse des pénalités dues par Mme PERROT-LAMBERT.

**N° 5 – FINANCES**  
**CLUB DE BRIDGE – REMISE SUR PARTICIPATION ANNUELLE**

M. GUILLOTTE explique que par courrier du 25 mai 2021, l'association Coutainville Bridge Club a rappelé que le club a fonctionné 4 mois et demi depuis le 17 mars 2020 et a sollicité une remise sur loyer pour l'année 2021, considérant qu'elle a payé l'année 2020 dans sa totalité.

Pour rappel, l'association de Bridge participe aux frais d'eau et d'électricité pour un montant annuel de 1000.00 €.

Les factures d'électricité s'élèvent à :

2018	7 092.00 €
2019	6 913.00 €
2020	5 166.00 €

Les locaux sont partagés avec le vestiaire du Comité d'Entraide.

Il est demandé de se prononcer sur la remise gracieuse demandée.

A titre exceptionnel, la Commission des Finances, réunie le 26 août 2021, propose aux membres une remise gracieuse et exceptionnelle de 30%, soit 300 € au titre de 2021.

- Mme LAINE s'étonne du montant des factures d'électricité de ces locaux et demande si un contrôle de température des pièces a été effectué.
- M. GUILLOTTE explique qu'un sous-compteur sera mis en place pour chaque association utilisatrice et qu'un contrôle de température ambiante sera effectué.  
M. le Maire insiste sur la nécessité de soutenir le monde associatif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE de réduire de 30 %, soit 300 €, le montant de la participation 2021 du Bridge.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021**

**N° 6- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PLACE DE GAULLE**  
**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SDEAU50**  
**Convention pour assistance à maîtrise d'ouvrage**

M. GUILLOTTE explique que dans le cadre du projet d'aménagement de la Place de Gaulle, il est envisagé de renouveler les canalisations d'eau potable et d'assainissement.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes afin de procéder à une consultation conjointe entre le SDEAU50 et la Commune.

Une commission d'appel d'offres ad hoc sera constituée. Il convient donc de désigner deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant).

Par ailleurs, dans le cadre de ce projet, il convient de conclure une convention déterminant les conditions techniques et les modalités ou participations financières des parties aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ces travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter la mise en place d'une convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement Place de Gaulle, avec le SDEAU50, étant précisé que la commune d'Agon-Coutainville sera le coordonnateur du groupement ;
- De désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres ad hoc du groupement de commandes ;
- D'accepter la mise en place d'une convention sur les conditions financières et techniques pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ces travaux ;
- D'autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

M. le Maire demande quels sont les candidats aux postes de titulaire et suppléant de la commission d'Appel d'Offres.

M. GUILLOTTE est candidat au poste de titulaire

M. CAVELLEC est candidat au poste de suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE ces propositions.

**N° 7 – TRAVAUX DE VOIRIE**  
**MARCHE A BONS DE COMMANDE**

M. GUILLOTTE propose au Conseil Municipal de décider de lancer une consultation pour la mise en place d'un marché à bons de commande, pour les travaux d'entretien et de réfection de voiries et réseaux, pour une période d'un an renouvelable 2 fois, soit une durée maximale de 3 ans.

Ce marché à bons de commande sera passé sur la base d'un minimum annuel de 50 000 € HT et un maximum annuel de 300 000 € HT.

La Commission Voirie, réunie le 26 août 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. GUILLOTTE précise que ce marché sera réservé aux travaux d'entretien de la voirie et non à des travaux neufs, qui feront l'objet de consultations particulières.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

**N° 8 – TRAVAUX**  
**EFFACEMENT DES RESEAUX AVENUE DE LA MER**

M. GUILLOTTE rappelle que par délibération du 5 juillet 2021, le Conseil Municipal a validé le principe de l'effacement des réseaux aériens, Avenue de la Mer (entre l'Avenue des Pins et la rue Féret), lié à un renforcement du réseau électrique.

Cette mise en souterrain du réseau électrique entraîne la mise en place de mâts d'éclairage public (montant de 12 000 € à la charge de la collectivité), mais aussi la prise en charge de l'effacement des réseaux de télécommunication, pour un montant de 21 510,00 € TTC, auxquels il convient d'ajouter 7 000 € de travaux de branchements.

Compte-tenu du montant des travaux et considérant que seule une petite portion de la voie est concernée par cette opération, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'opportunité de cette mise en souterrain des réseaux aériens.

La Commission des Travaux, réunie le 26 août 2021, s'est prononcée sur l'abandon de cette opération et sur l'annulation de la délibération du 5 juillet 2021.

- M. GUILLOTTE précise en outre que ces travaux entraîneraient 8 traversées de la voirie par tranchée, ce qui serait dommageable.  
Il ajoute que le renforcement prévu par ENEDIS sera néanmoins réalisé, en aérien, en gardant les supports existants.
- Mme BOUYER-MAUPAS demande pourquoi l'effacement des réseaux n'avait pas été réalisé au moment de l'aménagement de la voie.
- M. LEMESLE explique que, la commune n'étant pas adhérente du SDEM à cette époque, le coût des travaux d'enfouissement était en totalité à la charge de la commune et faisait augmenter considérablement le montant des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

**N° 9 – SDEAU50**  
**CLEP – DESIGNATION D'UN MEMBRE**

M. GUILLOTTE explique que suite à la démission de Madame Dominique LARSONNEUR-MOREL, il convient de désigner un membre pour siéger au CLEP.

Actuellement, le Conseil Local de l'Eau Potable est composé de :

- Hubert GUILLOTTE, Président
- Delphine LEBRETON, Vice-Présidente
- Patrick DANGUY
- Didier CAVELLEC

Mme Marielle FRANÇOIS se déclare candidate.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Mme FRANÇOIS pour siéger au CLEP.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021**

**N° 10 – COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE**  
**FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX D'ELECTRICITE A L'ECOLE DE VOILE**

Dans son plan pluriannuel d'investissement, Coutances Mer et Bocage a programmé des travaux d'amélioration des performances énergétiques de ses bâtiments. Ainsi est envisagé le remplacement des luminaires de l'Ecole de Voile par des luminaires LED. Cette opération est estimée à 20 781,00 € HT.

Le règlement des fonds de concours voté par le Conseil de Communauté le 22 mai 2019 prévoit la participation des communes à la réalisation des projets d'investissement dès lors que le reste à charge est supérieur à 20 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

	<b><u>Montant H.T.</u></b>
Coût total de l'opération	20 781,00 €
Assiette de calcul du fonds de concours	20 781,00 €
Taux du Fonds de Concours	45 %
Montant du Fonds de concours	9 351,00 €
Reste à charge C.M.B.	11 430,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette participation.

M. GUILLOTTE explique qu'en Commission des Finances, il a été demandé qu'un autre devis soit présenté. La C.M.B. a été contactée et a précisé que, vu le montant des travaux envisagés, aucune consultation n'a été faite. Il semble par ailleurs que les travaux soient déjà réalisés.

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (E. LE THIMONNIER)

- DECIDE de surseoir à sa décision
- DEMANDE qu'un autre devis soit présenté
- EXPRIME sa surprise que les travaux aient été réalisés avant accord sur ce fonds de concours.

**N° 11 – SOCIAL**  
**TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE**

Mme HENNEQUIN rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'Etat a amplifié le dispositif d'aide à la mise en place d'une tarification sociale des cantines, réservé auparavant aux communes rurales défavorisées.

Désormais l'ensemble des communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale peut en bénéficier.

L'Etat s'engage à verser une aide de 3 € par repas servi au tarif maximal d'1 Euros, pour les classes maternelles et élémentaires.

A Agon-Coutainville, la restauration scolaire est gérée par le CCAS.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021**

Toutefois, il appartient au Conseil Municipal de délibérer pour s'engager dans la procédure de tarification sociale.

Aussi, il est proposé :

- De confier au CCAS la gestion de la tarification de la cantine ;
- De décider de s'engager dans la tarification à 1 € et à reverser l'aide de l'état au CCAS.

Mme HENNEQUIN précise que le tarif à 1 € est déjà appliqué, mais qu'au vu du barème, seule une famille peut en bénéficier. La tarification modifiée permettra d'élargir le nombre de bénéficiaires. Le CCAS étudiera les tarifs appliqués par la C.M.B. afin d'harmoniser les tarifs sur le territoire, dans la mesure du possible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

**QUESTIONS DIVERSES**

**G.C.U.**

M. PIGASSE a été interrogé sur l'éventuelle mise en vente du terrain de camping du G.C.U. Il demande si M. le Maire a des informations à ce sujet.

M. le Maire n'a pas connaissance d'un projet de mise en vente de ce terrain de camping.

**Projet VINCI**

➤ M. PIGASSE demande :

- quel est l'avis de M. le Maire sur le dossier
- s'il a eu des contacts avec la Préfecture
- s'il a pris une décision quant au retrait de l'autorisation
- si la réunion de présentation du projet, prévu mi-septembre, est maintenue.

➤ M. le Maire a demandé par courrier au Préfet d'exercer son contrôle de légalité. Le Préfet a alors décidé de déposer un déféré auprès du Tribunal Administratif.  
M. le Maire précise qu'il a eu des contacts avec l'Agence VINCI qui est en période de réflexion, en lien avec son conseil juridique.

Aucune décision n'a encore été prise sur le maintien ou le report de la réunion de présentation.

- M. PIGASSE prend note de de la procédure engagée par le Préfet.  
Il renouvelle son souhait de voir un projet cohérent sur ce site, qui soit réfléchi et partagé.
- M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet privé et non d'un projet de la municipalité. La commune n'a donc pas à être associée à la réflexion sur le projet.
- M. PIGASSE souligne que c'est le Maire qui a signé les permis.  
Il note néanmoins une démarche positive du Préfet par rapport au projet contesté.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021**

**Vidéo Surveillance**

En considérant les difficultés et les incivilités vécues pendant l'été, il est proposé de remettre l'hypothèse de la vidéo surveillance en réflexion.

**Propreté – Ordures Ménagères**

M. le Maire indique que beaucoup d'efforts ont été faits pour la propreté de la commune. Le compacteur pour ordures ménagères a été bien apprécié.

**Skate Park**

Le transfert du Skate Park a été réalisé et il est bien utilisé par les jeunes.

**Saison 2021**

- Mme LAINE demande que soit évoquée la situation de la Place de Gaulle au regard des animations estivales, et notamment de la présence de la scène pendant 6 semaines.
- M. le Maire estime qu'il est encore trop tôt pour faire un bilan de la saison, l'été n'étant pas terminé.
- Mme BESSIN explique qu'un premier bilan des animations a été fait avec l'équipe d'organisation et que certains points négatifs ont été relevés qui ne seront pas reconduits à l'avenir. Elle rappelle à Mme LAINE qu'elle fait partie de la Commission Animation et qu'à ce titre, elle était informée du projet d'ensemble.
- Mme LAINE regrette de ne pouvoir participer aux réunions de commission lorsqu'elles sont organisées en journée.
- Mme COUTANCEAU souhaiterait travailler avec la commission et faire des propositions.
- Mme BESSIN et M. le maire sont favorables à cette suggestion.

**Circulation**

- M. le Maire fait part des problèmes de circulation soulevés par les riverains, notamment rue d'Agon, rue du Feugré et Avenue des Pins.  
Plusieurs rencontres ont été organisées, des propositions ont été faites, en collaboration avec la gendarmerie et les services du Département. Des essais d'écluses ont été réalisés rue d'Agon et rue du Feugré, des comptages ont été mis en place pour évaluer les vitesses et le nombre de véhicules.
- M. LEMESLE fait part des résultats des comptages : globalement, les véhicules roulent à des vitesses raisonnables même si la limitation de vitesse à 30 km/h n'est pas majoritairement respectée.
- M. CAVELLEC demande quelle commission travaille sur les problèmes de circulation.
- M. le Maire estime qu'il s'agit d'une compétence du Maire et qu'il y travaille notamment avec le Garde Municipal. Il admet cependant que le travail réalisé ne donne pas entièrement satisfaction. Il propose qu'un groupe de travail soit mis en place, regroupant à la fois la transition écologique et le développement durable, pour harmoniser les décisions.

**Commission Jeunesse**

Mme LE THIMONNIER annonce qu'une Commission Jeunesse sera mise en place et que les candidats âgés de 12 à 17 ans sont invités à se faire connaître avant le 15 octobre 2021. Les jeunes qui le souhaitent seront appelés à travailler sur les sujets citoyens au sein de cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Pour extrait conforme, le 9 septembre 2021

La Secrétaire de Séance,  
Eglantine LE THIMONNIER

Le Maire,  
Christian DUTERTRE

